



Affichée le 12 février 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes**Extrait du registre des délibérations
Séance du 8 février 2024**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Date de convocation : 31 janvier 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Isabelle Baumgarth-Marjerie, assistante à la direction générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Madame PALOMARES Aline, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Monsieur GHOZLAND Cyril à Madame FLECK Christine
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAL Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame CAPIROSSI Pascale

Excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°011/2024**OBJET : CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX****Le Conseil communautaire,**

Entendu l'exposé de Madame Christine Fleck, vice-présidente en charge des équipements sportifs, relatif à l'attribution des marchés de travaux pour la construction du centre aquatique intercommunal ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 2° ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°044/2017 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2017 relative au choix du bureau d'étude D2X pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement de type bassin nautique, ainsi que pour l'élaboration du programme et du montage prospectif et financier du projet ;

Vu la délibération n°021/2020 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant création de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Vu la délibération n°022/2020 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°030/2021 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant adoption à l'unanimité du projet de territoire 2021-2030 ;

Vu les décisions d'attribution réalisées par la Commission d'Appel d'Offres (AAO) dûment réunie en date du 10 novembre 2023, pour les lots dont la consultation a été engagée en procédure formalisée de type Appel d'Offre Ouvert (AAO) en application notamment des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et portant désignation des attributaires des marchés de travaux du projet de centre aquatique intercommunal pour les lots suivants :

- Lot 01 « Terrassements généraux - Gros Œuvre » : entreprise SBG Lutèce, 1 rue de Vitruve, 91140 Villebon-sur-Yvette, pour un montant de 2.310.740,00 euros HT ;
- Lot 02 « Charpente bois » : entreprise Charpente Houot, 100 chemin des grandes Hyères, 88100 Saint Marguerite, pour un montant de 352.909,82 euros HT ;
- Lot 03 « Charpente métallique » : entreprise ERTCM INDUSTRIES, Parc d'activités de la tour Malakoff, 71360 Epinac, pour un montant de 59.006,46 euros HT ;
- Lot 04 « Etanchéité - Couverture – Bardage » : entreprise AXE ETANCHEITE, 132 avenue Jean Jaurès, 93110 Rosny-sous-Bois, pour un montant de 572.128,39 euros HT, incluant l'option relative à la modification de la référence pour les bacs de couverture et de bardage au profit d'une solution plus qualitative visuellement ;
- Lot 05 « Menuiseries Aluminium » : entreprise Laumond Menuiserie, 15 boulevard du Vialenc, 15000 Aurillac, pour un montant de 300.900,63 euros HT ;

- Lot 12 « CVC - Plomberie - Sanitaire - Traitement d'eau » : entreprise Billonne, 13170 Les Pennes Mirabeau, en groupement avec l'entreprise Rue Antonins, ZA Ablis Nord, 78660 Ablis, pour un montant de 1.888.995,32 euros HT, incluant l'option relative à réutilisation des eaux pour un usage extérieur ;
- Lot 13 « Electricité courants forts et faibles » : entreprise RMH, 24 bis rue du pavé du Roy, 77370 Maison Rouge, pour un montant de 549.926,78 euros HT ;
- Lot 15 « VRD » : entreprise VRD DE LA BRIE, 165 rue des 3 tilleuls, ZI, 77000 Vaux-le-Pénil, pour un montant de 744.140,00 euros HT ;

Considérant l'avis consultatif exprimé par la Commission d'Appel d'Offres (AOO) dûment réunie en date du 10 novembre 2023, pour les lots dont la consultation a été engagée en procédure adaptée selon le principe des « petits lots », en application de l'article R. 2123-1 2° du Code de la commande publique et portant recommandation pour la désignation des attributaires des marchés de travaux du projet de centre aquatique intercommunal pour les lots suivants :

- Lot 06 « Métallerie » : entreprise VULCAIN, 36 Avenue Hoche, 75008 Paris pour un montant de 203.101,54 euros HT ;
- Lot 07 « Menuiseries intérieures » : entreprise SEES, rue de la Ferme, 77220 Gretz-Armainvilliers pour un montant de 271.000,00 euros HT ;
- Lot 08 « Plâtrerie - Plafonds » : entreprise FELDIS ET LEVIAUX SAS, 400 avenue de l'Europe, 77240 Vert-Saint-Denis, pour un montant de 132.000,00 euros HT ;
- Lot 09 « Carrelage - Faïence » : entreprise SNIDARO, rue Aristide Berges, Zac Rente du Bassin, 21 800 Sennecey-lès-Dijon pour un montant de 524.899,74 euros HT ;
- Lot 10 « Sols souples » : entreprise FELDIS ET LEVIAUX, 400 avenue de l'Europe, 77240 Vert-Saint-Denis pour un montant de 8.500,00 euros HT ;
- Lot 11 « Peinture » : Entreprise BERNIER, 8 rue des Terres Fortes 77600 Chanteloup-en-Brie pour un montant de 45.310,00 euros HT ;
- Lot 14 « Pentagloss » : entreprise DALLET, rue de sentiers de Beauvais, 80700 Beuvraignes pour un montant de 120.000,00 euros HT ;
- Lot 16 « Aménagements paysagers » : entreprise Groupe LOISELEUR Grand Paris Sud, 5 rue Auguste Dupin, 94520 Mandres-les-Roses pour un montant de 75.338,18 euros HT ;
- Lot 17 « Géothermie » : entreprise SARL SANFOR, 8 rue Jean Cocteau, 77340 Pontault-Combault pour un montant de 245.756,61 euros HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Décide de prendre acte de l'avis consultatif de la CAO dûment réunie le 10 novembre 2023 et de les approuver ;**
- **Décide, à ce titre, d'attribuer les marchés de travaux :**
 - o Lot 06 « Métallerie » : entreprise VULCAIN, 36 Avenue Hoche, 75008 Paris pour un montant de 203.101,54 euros HT ;
 - o Lot 07 « Menuiseries intérieures » : entreprise SEES, rue de la Ferme, 77220 Gretz-Armainvilliers pour un montant de 271.000,00 euros HT ;
 - o Lot 08 « Plâtrerie - Plafonds » : entreprise FELDIS ET LEVIAUX SAS, 400 avenue de l'Europe, 77240 Vert-Saint-Denis, pour un montant de 132.000,00 euros HT ;
 - o Lot 09 « Carrelage - Faïence » : entreprise SNIDARO, rue Aristide Berges, Zac Rente du Bassin, 21 800 Sennecey-lès-Dijon pour un montant de 524.899,74 euros HT ;
 - o Lot 10 « Sols souples » : entreprise FELDIS ET LEVIAUX, 400 avenue de l'Europe, 77240 Vert-Saint-Denis pour un montant de 8.500,00 euros HT ;
 - o Lot 11 « Peinture » : Entreprise BERNIER, 8 rue des Terres Fortes 77600 Chanteloup-en-Brie- pour un montant de 45.310,00 euros HT ;
 - o Lot 14 « Pentagloss » : entreprise DALLET, rue de sentiers de Beauvais, 80700 Beuvraignes pour un montant de 120.000,00 euros HT ;
 - o Lot 16 « Aménagements paysagers » : entreprise Groupe LOISELEUR Grand Paris Sud, 5 rue Auguste Dupin, 94520 Mandres-les-Roses pour un montant de 75.338,18 euros HT ;
 - o Lot 17 « Géothermie » : entreprise SARL SANFOR, 8 rue Jean Cocteau, 77340 Pontault-Combault pour un montant de 245.756,61 euros HT.

- Précise que la dépense est inscrite au Budget principal (immobilisations en cours), nature 2313 (constructions) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants avec les entreprises lauréates de chacun des lots ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités et démarches afférentes à la bonne exécution du dossier et de ces marchés de travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 08 février 2024

Le Président,
Jean-François Oneto,



La Secrétaire de séance,
Christine Fleck,

